

# L'Europe finance vos projets !

Et si on faisait  
un jardin partagé ?



ENTREPRENDRE, PROGRAMME LEADER, VIE ASSOCIATIVE

## LEADER, UN PROGRAMME POUR VOIR LE TERRITOIRE EN GRAND !

Mis en ligne le 27 décembre 2021

Le programme LEADER, Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rural, est un programme européen qui a pour vocation de financer des projets de développement de filières économiques, d'actions culturelles, de développement touristique ou d'actions en faveur du développement durable dans les territoires ruraux.

Il est porté par un GAL (Groupe d'Action Locale) qui regroupe les partenaires du secteur public, les collectivités, et des structures privées comme des associations, habitants, collectifs, entreprises. Ensemble ils décident de s'associer pour se lancer dans la gestion et l'animation d'un programme de développement local.

**2 370 000 euros ont été octroyés par le Conseil Régional des Pays de la Loire**, autorité de gestion des fonds européens, dans le cadre du programme LEADER Canal, Erdre et Loire et ce, pour 6 ans.

Ainsi **depuis 2015, 101 dossiers ont été étudiés** dont **32 dossiers privés** (associations / entreprises) **pour un montant total de 488 500.62 €** et **69 dossiers de collectivités pour un montant total de 1 789 146.33 €**

**Une majorité des financements l'ont été en faveur de l'amélioration des modes de vie** (rénovation du bâti public, mobilités douces, réduction des déchets ...) et des **actions culturelles** ; par ailleurs, les subventions ont été allouées au prorata du nombre d'habitants des différentes communautés de communes, celle de la CCEG a perçu à ce titre 50 % de l'enveloppe globale.

**En 2021, la Région Pays de la Loire a décidé d'abonder le financement européen d'une enveloppe complémentaire de 565 851 € pour financer de nouveaux projets sur la période 2021-2022, d'autres projets peuvent donc encore être soutenus !**

Aussi, si vous aussi, votre entreprise, votre structure associative, culturelle ou de loisirs à un projet qui fera grandir notre territoire, **vous pouvez dès à présent prendre connaissance des modalités de dépôt de dossier sur le site [www.leader-cel.org](http://www.leader-cel.org)** ou **contacter directement l'animateur du GAL**

Formation, coopération, tourisme, patrimoine, création, environnement... il y a forcément un projet, une idée pour voir notre territoire se développer en plus grand !



≡ RETOUR À LA LISTE



**erdre gesvres**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres**

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

**Du lundi au jeudi**

8h30>12h00 / 14h00>17h30

**Le vendredi**

8h30>12h00 / 14h00>16h30